

Calais, il échoua avec 75,076 voix (1^{er}, 439 votants).

MARNAS (LOUIS-FRANÇOIS-GABRIEL-ANGE CHABANACY DE), sénateur du second Empire, né à Lyon (Rhône) le 20 mars 1809, mort à Villefranche-sur-Mer (Alpes-Maritimes) le 8 juin 1871, étudia le droit et fit sa carrière dans la magistrature. Parvenu au poste de procureur général à la cour de Lyon, et tout dévoué au gouvernement impérial, il fut nommé, le 16 mars 1864, conseiller d'Etat en service extraordinaire, et fut appelé, le 22 janvier 1867, à siéger au Sénat. M. de Marnas y soutint le pouvoir de ses votes jusqu'au 4 septembre 1870, qui le rendit à la vie privée. Il avait été admis à la retraite, comme procureur-général, le 30 juillet précédent.

MAROLLES (CLAUDE-EUSTACHE), député en 1789, né à Saint-Quentin (Aisne) le 4 avril 1753, mort à Soissons (Aisne) le 27 avril 1794, était curé de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste à Saint-Quentin, quand il fut élu député du clergé aux Etats-Généraux par le bailliage de Saint-Quentin, le 13 mars 1789; il fut des premiers de son ordre à se réunir aux communes, et se présenta, le 15 juin 1789, à la chambre du tiers, à 9 heures du matin, en s'exprimant ainsi :

« Messieurs,

« Depuis l'ouverture des Etats-Généraux mon cœur est au milieu de vous; dans une chambre qui s'est séparée, j'ai combattu pour vos intérêts nécessairement unis aux nôtres et à ceux de la nation entière. Je viens ici, messieurs, professer hautement cette vérité, et reconnaître la nécessité indispensable de la vérification commune des pouvoirs d'une Assemblée nationale. Je soumetts les miens à votre examen, c'est dans cet acte que vous trouverez le titre de votre coopération dans l'œuvre importante de la régénération de l'état; dans ma conduite vous trouverez les principes et la tendre affection d'un frère. Si cet exemple n'est pas suivi par le plus grand nombre, vous ne désapprouverez pas sans doute mon retour dans la chambre du clergé, où la défense de votre cause exigera ma présence. »

Le 17 juin 1790, il sollicita l'augmentation du traitement des curés de campagne, demandant qu'on le fixât à 1500 livres au lieu de 1200, chiffre de la commission qui fut adopté; le 27 décembre de la même année, il prêta, à la tribune de l'Assemblée, le serment civique avec 60 autres prêtres, devint secrétaire de la Constituante et, en février 1791, évêque constitutionnel de l'Aisne. Mais il ne conserva pas longtemps cette dignité, car il renvoya à la Convention, le 15 novembre 1792, ses lettres de prêtrise, et annonça en même temps qu'il renonçait à toute espèce de fonction ecclésiastique. Il se consacra ensuite exclusivement aux soins des malades et contracta ainsi un mal auquel il succomba.

MARQUETTE DE FLEURY (MATHEU-LOUIS-NICOLAS), député au Corps législatif de l'an X à 1815, né à Laon (Aisne) le 22 février 1748, mort à une date inconnue, « fils de M. Louis Marquette, écuyer, conseiller du roi, lieutenant criminel au présidial de Laon, seigneur de Villers-lès-Guide, et de dame Marie-Madeleine-Renée de Cleves de Cerny », était maître de forges à Poissons (Haute-Marne) et conseiller général de ce département. Elu, le 6 germinal an X, par le Sénat conservateur, député de la

Haute-Marne au Corps législatif, il vit son mandat renouvelé successivement le 18 février 1807, puis le 6 janvier 1813, et siégea jusqu'en 1815. Chevalier de la Légion d'honneur.

MARQUEZY (ANDRÉ-TOUSSAINT), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Toulon (Var) le 31 octobre 1761, mort à Toulon le 3 avril 1836, riche propriétaire, embrassa les principes de la Révolution et, au moment de l'organisation des municipalités, devint commissaire près l'administration municipale de Toulon. Membre actif des sociétés patriotiques, il s'opposa en vain aux menées qui livrèrent Toulon aux Anglais en 1793. Elu député du Var au Conseil des Cinq-Cents, le 23 germinal an VI, il siégea à la gauche avancée, et créa avec Antonelle le *Journal des Hommes libres*, où il attaqua à la fois, dans le style du *Père Duchesne*, les royalistes et le Directoire. En l'an VII, il demanda la mise en accusation des « traîtres » et des « dilapidateurs », visant ainsi certains généraux et des membres du Directoire, protesta énergiquement contre le 18 brumaire, et fut exclu du Conseil. Compromis, l'année suivante, dans l'affaire de la machine infernale de la rue Saint-Nicaise, il fut condamné à la déportation, mais put s'enfuir à l'étranger. Il ne rentra en France qu'à la Restauration, et ne fut pas inquiété jusqu'à sa mort.

MARQUIS (JEAN-JOSEPH, CHEVALIER), député en 1789, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, et au Corps législatif de 1811 à 1815, né à Saint-Mihiel (Meuse) le 14 août 1747, mort à Saint-Mihiel le 7 juin 1822, « fils de monsieur Joseph Marquis, conseiller au bailliage de cette ville, et de demoiselle Anne-Gabrielle Toussaint », exerçait la profession d'avocat dans sa ville natale lors de la Révolution. Elu, le 16 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage de Bar-le-Duc, il signa le serment du Jeu de paume, vota, pendant la session de la Constituante, avec la majorité réformatrice, et fit partie des comités des finances et de liquidation. Devenu juge au tribunal de cassation pour la Meuse, le 20 avril 1791, et grand juge à la haute cour nationale d'Orléans, il fit un don patriotique pour l'entretien des volontaires (14 juillet 1791). Marquis fut envoyé par le département de la Meuse à la Convention, le 3 septembre 1792, le 2^e sur 8, avec 250 voix (271 votants). Le même jour, il était élu premier député suppléant du Loiret à la Convention; il y siégea comme député de la Meuse. Appelé à émettre son vote dans le procès du roi, il répondit au 3^e appel nominal : « Comme juge, je n'hésiterais pas à prononcer la peine de mort, puisque cette peine barbare scelle encore notre code; mais, comme législateur, mon avis est que Louis soit détenu provisoirement comme otage, pour répondre à la nation des mouvements intérieurs qui pourraient s'élever pour le rétablissement de la royauté et des nouvelles hostilités et invasions des puissances étrangères. » Il opina pour l'appel au peuple et pour le sursis. Après la session conventionnelle, il passa (4 brumaire an IV) au Conseil des Cinq-Cents, et y siégea jusqu'au 14 ventôse an V, date à laquelle il donna sa démission. Le 24 germinal an VI, il fut élu haut-juré de la Meuse. En l'an VII, le Directoire le désigna pour organiser, en qualité de commissaire du gouvernement, les quatre départements de la rive gauche du Rhin, ré-

vement incorporés à la République. Préfet de la Meurthe le 3 mars 1800, Marquis devint, le 4 mai 1811, député de ce département au Corps législatif, en vertu du choix du Sénat conservateur. Il y siégea jusqu'en 1815. Comme préfet, il avait été remplacé par M. Riouffe; son administration toute paternelle laissa, dit-on, de vifs regrets aux habitants du département et on trouva un jour à la porte de la préfecture un écriteau où on lisait que « le *baron* Riouffe, son successeur, pourrait bien devenir *comte*, mais qu'il ne serait jamais *marquis*. » Membre de la Légion d'honneur du 25 prairial an XII.

MARQUIS (DONATIEN), député de 1843 à 1848, représentant en 1848, né à Chambly (Oise) le 27 décembre 1789, mort à une date inconnue, fils d'un négociant, entra à l'École polytechnique en 1809, et en 1811 à l'École d'application de Metz, fit, en qualité d'officier d'artillerie, la campagne de Saxe et la campagne de France, fut maintenu en activité à la Restauration, assista à la guerre d'Espagne en 1823, comme capitaine, et donna sa démission en 1826; il se retira alors à Chambly où il s'occupa de la culture de ses propriétés. Devenu, après 1830, conseiller général de l'Oise, il fut élu, le 11 février 1843, député du 1^{er} collège de l'Oise (Beauvais), en remplacement de M. de Mornay, qui avait opté pour le 2^e collège (Beauvais extra-muros), par 239 voix (412 votants, 477 inscrits), contre 166 à M. Didelot. Il siégea dans l'opposition dynastique, et fut réélu dans le même collège, le 1^{er} août 1846, par 290 voix (454 votants, 491 inscrits), contre 163 à M. Lequesne, maire de Beauvais. Il fit partie et fut rapporteur de plusieurs commissions financières et administratives, vota contre l'ingérence du gouvernement dans les élections, et combattit le ministère Guizot. Élu, le 23 avril 1848, représentant de l'Oise à l'Assemblée constituante, le 2^e sur 10, par 82,323 voix, il fut membre du comité de l'administration, et vota presque toujours avec la droite, pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre L. Blanc, contre les poursuites contre Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Râteau, pour l'interdiction des clubs, pour l'expédition de Rome, contre la demande de mise en accusation du président et des ministres. Non réélu à la Législative, il exerça les fonctions de maire de Chambly de 1849 à 1878.

MARQUIS (HENRI-ÉTIENNE), membre du Sénat, né à Thiaucourt (Meurthe) le 22 septembre 1834, étudia le droit, se fit recevoir avocat, devint membre et vice-président du conseil général de Meurthe-et-Moselle où il représenta le canton de Thiaucourt, et se porta comme candidat républicain à une élection sénatoriale partielle de son département, motivée par le décès de M. Bernard : il fut élu, le 18 novembre 1883, par 424 voix (660 votants), contre 237 à M. Welche, ancien préfet, candidat monarchiste. M. Marquis prit place à gauche, vota pour le rétablissement du divorce, pour les crédits de l'expédition du Tonkin, pour l'expulsion des princes, etc., fut réélu, le 5 janvier 1888, par 699 voix (947 votants), et se prononça, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février

1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure de la Haute-Cour contre le général Boulanger.

MARQUISET (JEAN-GASTON), député de 1878 à 1889, né à Saint-Loup (Haute-Saône) le 4 novembre 1826, mort à Paris le 18 juillet 1889, étudia le droit et entra dans la magistrature sous l'Empire; il fut substitué au tribunal de Gray. Rallié au gouvernement républicain, il se présenta pour la première fois comme candidat à l'Assemblée nationale, le 8 février 1871, dans le département de la Haute-Saône, où il obtint, sans être élu, 11,567 voix (34,563 votants). Il échoua encore, le 14 octobre 1877, dans la 2^e circonscription de Lure, avec 7,212 voix, contre 7,456 à M. Ricot, conservateur, élu. Mais M. Ricot ayant été invalidé, M. Marquiset l'emporta, au nouveau scrutin du 27 janvier 1878, avec 8,190 voix, contre 6,325 à M. Ricot. Il siégea à la Chambre sur les bancs de la gauche républicaine, soutint le ministère Dufaure, vota pour l'article 7, contre l'amnistie plénière, pour les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion, etc., et fut réélu, le 21 août 1881, par 7,217 voix (13,924 votants, 17,980 inscrits), contre 6,576 à M. Ricot. Il soutint les ministères Gambetta et J. Ferry, et vota pour les crédits du Tonkin. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste opportuniste de Haute-Saône, il fut réélu député de ce département, le 2^e sur 5, par 35,716 voix (71,568 votants, 87,067 inscrits); il reprit sa place à gauche, soutint les divers cabinets modérés de la législature, vota contre l'expulsion des princes, et, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger; il était absent par congé lors du scrutin sur l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution. Chevalier de la Légion d'honneur.

MARRAGON (JEAN-BAPTISTE), membre de la Convention, député au Conseil des Anciens, né à Luc-sur-Aude (Aude) le 19 juillet 1741, mort à Bruxelles (Belgique) le 1^{er} avril 1829, travaillait en qualité de commis chez le directeur général du canal du Languedoc au moment de la Révolution. Il épousa la fille de son chef, se déclara partisan des idées nouvelles, devint membre du conseil de département de l'Aude, et se fit élire, le 5 septembre 1792, membre de la Convention, le 5^e sur 8, par 184 voix (363 votants). Marragon se prononça pour l'appel au peuple dans le procès du roi, puis pour la mort et contre le sursis. Au 3^e appel nominal (application de la peine), il répondit : « Une nation outragée, opprimée, une nation contre la liberté et la sûreté de laquelle on a conspiré, a le droit de punir le conspirateur quel qu'il soit, et, dans ce cas-là, elle peut se prescrire des règles particulières et de circonstance, sans avoir égard aux lois positives, s'il en existait. Il est donc absurde de dire que les formalités ont été violées.

« J'ai voté hier pour la ratification par le peuple; j'avais considéré que cette ratification par la nation entière était la mesure la plus imposante à opposer aux puissances de l'Europe. Je crois même, dans ce moment-ci, qu'il est nécessaire au moins d'avoir une sanction tacite et présumée, qui produirait le même effet.

« Louis a été convaincu de conspiration contre la liberté et la sûreté de la nation française. Ce crime chez tous les peuples est puni de la peine capitale; fidèle à mon devoir de mandataire, persuadé qu'il n'appartient qu'au souverain de commuer la peine ou de faire grâce, je vote pour la mort. » Il hésita longtemps à se prononcer entre les différents partis qui divisaient la Convention, et sembla s'être fait une règle de ne jamais lutter contre le parti dominant. Occupé dans les comités d'agriculture et de travaux publics, il y rendit des services, se mêla peu aux questions purement politiques, et présenta à l'Assemblée des plans, qui parurent habilement conçus, sur les moyens de faire prospérer la navigation intérieure. La Convention l'envoya, en 1795, en mission au Havre. Entré, le 4 brumaire an IV, au Conseil des Anciens, par le choix de ses anciens collègues de la Convention, il y fit un rapport à la suite duquel les droits de la maison Riquet-Caraman sur le canal du Languedoc furent annulés au profit de la République. Président du Conseil en 1797, [Marragon quitta cette assemblée en 1798, pour succéder à Roberjot (11 prairial an VI), comme ministre plénipotentiaire près les villes anseatiques. De retour en France, il fut désigné par le Directoire pour remplir les fonctions de commissaire près la direction des canaux de l'intérieur de la République (19 floréal an VII). Enfin le gouvernement consulaire le nomma (9 vendémiaire an VIII) receveur général du département de l'Hérault. Il avait transmis ce haut poste à son fils, au bout de quelques années, pour venir vivre paisiblement à Paris dans une opulente retraite, lorsque la loi de 1816 le força à quitter la France. Il partit de Paris le 31 janvier 1816, et se réfugia à Bruxelles où il mourut.

MARRANNES (NOBERT-FÉLICIEN-JACQUES), député au Conseil des Anciens, né à Furnes (Belgique) à une date inconnue, mort à Furnes le 31 mai 1807, homme de loi à Furnes, fut élu, le 21 germinal an V, par 146 voix (184 votants), député du département de la Lys au Conseil des Anciens. Il y siégea jusqu'en l'an VIII, et devint ensuite vice-président du tribunal d'appel de Bruxelles.

MARRAST (MARIE-FRANÇOIS-PASCAL-ARMAND), membre du gouvernement provisoire et représentant en 1848, né à Saint-Gaudens (Haute-Garonne) le 5 juin 1801, mort à Paris le 10 mars 1852, était encore en bas âge, lorsqu'il perdit son père, avoué à Saint-Gaudens. Sa mère dut prendre la direction d'une maison d'éducation de demoiselles à Saint-Sever (Landes), où Armand, son aîné, la suivit. Ses études terminées sous la direction de l'abbé Lods, il fut nommé régent au collège de Saint-Sever, entra en relations avec le général Lamarque, dont le neveu était dans sa classe, professa quelque temps (1824) la classe de quatrième au collège de Pont-Levoy (Loir-et-Cher) dont Germain Sarrut était le directeur, puis se rendit à Paris pour y chercher une situation meilleure. Le patronage de Kératry, de Laromiguière et de Lamarque le fit entrer, comme maître d'études, au collège de Louis-le-Grand, où il se livra pendant quelque temps aux pratiques d'une dévotion austère, tout en prenant les grades de licencié et de docteur ès lettres, avec une thèse latine: *De veritate*, et une thèse en français: *Est-ce aux poètes ou aux prosateurs qu'appartient la gloire d'avoir le plus contribué à former et à perfectionner la langue*

française? Chargé de la conférence de philosophie au lycée, il commença de montrer des idées libérales à l'avènement du ministère Martignac, et compromit sa carrière en prononçant un discours chaleureux (21 août 1827) sur la tombe de Manuel, et en prenant aussi une part active, avec la jeunesse des écoles, à la cérémonie des obsèques du célèbre député: il fut révoqué. Il tenta de rentrer dans le professorat par la voie de l'agrégation; mais on refusa de l'y admettre. Il occupait les fonctions de précepteur du fils de M. Aguado, lorsque la révolution de juillet éclata. Marrast s'associa au mouvement; escomptant sans retard son dévouement, on dit qu'il sollicita alors une place de maître des requêtes au conseil d'Etat, ou de chef du secrétariat, puis de lecteur du roi Louis-Philippe. De hautes influences mirent obstacle. Armand Marrast quitta alors la maison de M. Aguado, écrivit dans la *Tribune*, organe démocratique récemment fondé, des articles de littérature, ouvrit à l'Athénée des Arts un cours de philosophie, donna des leçons à l'Ecole de commerce, rédigea un journal grammatical, et publia, jour par jour, une réfutation du cours de V. Cousin, dont l'influence n'avait pas été étrangère à ses mécomptes de candidat fonctionnaire. Il passa bientôt de la rédaction littéraire de la *Tribune* à la rédaction politique, et se signala par de vives attaques contre le gouvernement; les nombreuses poursuites qui lui furent intentées rendirent son nom populaire. En 1833, la *Tribune* ayant qualifié de « prostituée » la Chambre des députés, l'Assemblée cita à sa barre M. Lionne, gérant, MM. Armand Marrast et Godefroy Cavaignac, rédacteurs. Les deux écrivains soutinrent hardiment devant la Chambre les opinions qu'ils avaient émises la plume à la main, et Marrast s'écria en terminant sa défense: « On nous a beaucoup accusés, nous, d'avoir des principes subversifs... Subversifs de quoi?... De ces choses, par exemple, que la France déteste. Oui, sans doute, c'est notre honneur, notre force et nos espérances! Si, comme on l'a dit, nous étions purement et simplement des anarchistes, on ne nous aurait pas proclamés redoutables. Mais parce qu'on sait que nous nous appuyons sur des sentiments nationaux, on nous craint et on a raison; on nous calomnie, et on a raison encore, car, si le pays connaissait bien exactement nos intentions, le pouvoir nous craindrait bien plus encore. Mais patience!... » Ses derniers mots furent: « Si c'est une guerre contre la *Tribune* seule, elle est puérile; si c'est contre la presse, vous y périrez! » Les débats fermés, on procéda à l'appel nominal pour le vote au scrutin secret: un certain nombre de députés libéraux et légitimistes se refusèrent, et finalement, par 256 voix contre 50, le gérant de la *Tribune* fut condamné à trois ans de prison et à dix mille francs d'amende. L'année suivante (1834), impliqué dans le procès d'avril, Marrast fut arrêté et mis au secret à Sainte-Pélagie. Il parvint à s'évader avec vingt-sept de ses co-détenus et passa en Angleterre, où il épousa miss Fitz-Clarence, petite-fille naturelle du roi George IV. « Ce mariage singulier d'un coryphée de la République avec une femme de royale origine, quoique du côté gauche, ne surprit point ceux qui connaissaient les ressources de son esprit insinuant... », écrivait un biographe conservateur. Après son mariage, il visita les principales villes d'Angleterre et d'Espagne; il était à Barcelone lors du soulèvement contre Marie-Christine. De là, il rentra en France, quoique non gracié, et fut appelé, après la mort d'Armand Carrel, à la direction

du *National*; il la partagea d'abord avec Bastide, qui la lui abandonna entièrement en 1841, avec la responsabilité de l'appui que ce journal crut devoir prêter à la politique de Thiers sur la question des forts détachés. Cette attitude fut sévèrement jugée par la fraction la plus avancée du parti démocratique. Publiciste moins serré peut-être que Carrel, Marrast était plus fin et plus brillant. La révolution de février 1848, dont il ne fut pas le moins surpris, fit de Marrast un membre du gouvernement provisoire, où il eut d'abord, comme Louis Blanc, Flocon et Albert, le titre de secrétaire. Le 1^{er} mars, il fut chargé de l'administration des biens de la liste civile, qu'il avait fait mettre sous séquestre. Le 9 mars, en remplacement de Garnier-Pagès, nommé ministre des Finances, il reçut les fonctions de maire de Paris, dans lesquelles le confirma, le 11 mai suivant, la Commission exécutive, et qu'il exerça jusqu'au 19 juillet. Dans les conseils du gouvernement, Armand Marrast fut un des membres les plus influents et les plus actifs de la majorité « modérée » et anti-socialiste. Comme maire de Paris, il modifia l'organisation des bureaux de l'Hôtel de Ville, défendit les propriétaires contre les réclamations des locataires pauvres, et combattit les insurrections de mai et de juin. Elu, le 23 avril 1848, représentant à l'Assemblée constituante par quatre départements : la Haute-Garonne, avec 57,629 voix; la Sarthe, avec 70,338 voix (114,212 votants); les Basses-Pyrénées, avec 59,357 voix (90,262 votants, 116,890 inscrits); et la Seine, avec 229,166 voix (267,888 votants, 399,191 inscrits), il opta pour la Haute-Garonne et s'assit sur les bancs de la gauche non-socialiste. Il fut membre et rapporteur du comité de Constitution. La majorité de l'Assemblée l'appela, le 12 juillet, à la présidence, à la place de Marie. Il dirigea, avec esprit et habileté, les travaux de la Constituante, proclama solennellement la Constitution, le 19 novembre 1848, sur la place de la Concorde, et, dans la séance du 20 décembre, déclara que « le citoyen Charles-Louis-Napoléon Bonaparte était élu président de la République française, depuis le présent jour jusqu'au deuxième dimanche du mois de mai 1852. » Il ajouta : « Aux termes du décret, j'invite le citoyen président de la République à vouloir bien se transporter à la tribune pour y prêter serment. » Il donna ensuite lecture de la formule du serment, et L.-N. Bonaparte ayant répondu en levant la main : « Je le jure ! » A. Marrast ajouta : « Nous prenons Dieu et les hommes à témoin du serment qui vient d'être prêté; l'Assemblée nationale en donne acte, ordonne qu'il sera transcrit au procès-verbal, inséré au *Moniteur*, publié et affiché dans la forme des actes législatifs. » Ce fut Marrast qui prononça la clôture de la session de l'Assemblée constituante (28 mai 1849), et qui installa le bureau provisoire de la Législative, dans les rangs de laquelle il ne fut point appelé à siéger. Il avait voté : contre le rétablissement du cautionnement, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre le rétablissement de la contrainte par corps, contre l'abolition de la peine de mort, pour l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, contre la proposition Râteau, contre l'interdiction des clubs, etc. Armand Marrast, sorti de la vie politique, mourut trois ans plus tard à Paris dans une situation de fortune des plus modestes. « On l'accusait, a dit M. Jules Simon, d'avoir les allures et les goûts d'un marquis de l'ancien régime. Le mar-

quis mit ses nippes dans une malle, la bissa sur un fiacre avec l'aide de son unique servante, et alla se cacher dans un petit appartement pour y apprendre à vivre de rien. » Ses amis dirent se cotiser pour lui élever un tombeau. Esprit léger, incisif, caustique, Marrast apporta dans l'exercice des fonctions les plus graves un fonds de « gaminerie » qui ne le quitta jamais. Peu de jours après la révolution de février, lors de l'imposante cérémonie du défilé des gardes nationales et des régiments de l'armée de Paris devant les membres du gouvernement provisoire, rangés sur une estrade qui avait été dressée devant l'Arc de Triomphe de l'Etoile, ses collègues ne furent pas médiocrement scandalisés de l'entendre, comme la fête se prolongeait outre mesure à son gré, s'écrier en donnant les marques extérieures d'un enthousiasme brûlant : *Pas ez vite, s..... canailles!* Et la foule, abusée par le lyrisme de son geste, répondait par de nouvelles acclamations. Les articles écrits par le directeur du *National* avec une verve mordante n'ont pas été réunis en volumes; outre sa collaboration au *National* et à la *Tribune*, A. Marrast avait fourni des articles à *Paris révolutionnaire*, etc. Il est le principal auteur de la *Galerie des Pritchardistes* (1846).

MARRAST (François), représentant en 1848 et en 1849, député au Corps législatif de 1852 à 1863, né à Bayonne (Basses-Pyrénées) le 12 novembre 1799, mort à Saint-Sever (Landes) le 13 mai 1880, n'était pas parent du précédent. Il entra au service sous la Restauration, parvint au grade d'officier, donna sa démission, et alla guerroyer contre les Espagnols dans l'Amérique du Sud. De retour en France sous Louis-Philippe, il s'occupa d'agriculture dans l'arrondissement de Saint-Sever; puis il se présenta après la révolution de février, comme républicain du nouveau monde, aux suffrages des électeurs des Landes qui l'élurent, le 23 avril 1848, représentant de ce département à l'Assemblée constituante, le 5^e sur 7, par 33,940 voix. Il fit partie du comité de l'intérieur, et vota avec la droite : pour le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, pour la proposition Râteau, pour l'interdiction des clubs, pour les crédits de l'expédition d'Italie, contre l'amnistie, etc. Réélu représentant des Landes à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, le 6^e et dernier, par 20,946 voix (49,762 votants, 82,019 inscrits), il suivit la même ligne politique, soutint le ministère Odilon Barrot et le gouvernement présidentiel et se rallia à la politique du coup d'Etat. Candidat officiel, il fut envoyé au Corps législatif, le 29 février 1852, par la 1^{re} circonscription des Landes, avec 23,033 voix (23,707 votants, 41,650 inscrits), contre 222 à M. Pascal Duprat. M. François Marrast s'associa au rétablissement de l'Empire ainsi qu'à tous les votes de la majorité dynastique, obtint sa réélection, le 22 juin 1857, avec 22,581 voix (29,690 votants, 40,509 inscrits), contre 7,109 à M. Armand Dulamon, siégea jusqu'en 1863, et fut décoré de la Légion d'honneur le 14 août 1865.

MARROT (Jean), député de 1881 à 1885, né à Fouqueure (Charente) le 27 septembre 1821, étudia le droit et s'inscrivit comme avocat au barreau d'Angoulême, qui le désigna plusieurs fois pour son bâtonnier. D'opinions républicai-

nes, il fut nommé, après la révolution de février 1848, substitut du procureur de la République : il conserva ce poste jusqu'en 1851, et reprit, lors du coup d'Etat de décembre, sa place au barreau. Il fit à l'Empire une opposition assez vive, devint maire d'Angoulême au 4 septembre 1870, se vit confirmer dans ses fonctions le 4 juin 1871, et donna sa démission en février 1874, sous le gouvernement du 24 mai. M. Jean Marrot avait fait déjà plusieurs tentatives infructueuses comme candidat à la députation : le 8 novembre 1868, dans la 1^{re} circonscription de la Charente, où il s'agissait de remplacer M. Gallibert des Séguins, député au Corps législatif, décédé, il avait réuni, au premier tour de scrutin, 4,848 voix (28,386 votants), puis il s'était désisté avant le ballottage en faveur de M. Mathieu-Bodet. Le 2 juillet 1871, il avait échoué aux élections de l'Assemblée nationale, dans la Charente, avec 18,120 voix (62,546 votants), et s'était encore présenté sans succès le 20 février 1876, dans la 2^e circonscription d'Angoulême : il avait obtenu, cette fois, 5,621 voix, contre 9,193 à l'élu conservateur, M. Ganivet. Nommé préfet de la Corrèze le 5 janvier 1877, et révoqué après le 16 mai, il fut, le 14 octobre suivant, comme l'année précédente, le candidat des républicains à Angoulême, et réunit 6,682 suffrages, contre 9,158 à M. Ganivet, député sortant, réélu. Le 30 juillet 1878, il reçut la croix de la Légion d'honneur. Ce ne fut qu'aux élections du 21 août 1881 qu'il devint député de la 2^e circonscription d'Angoulême, élu par 8,002 voix (15,853 votants, 19,897 inscrits), contre 7,724 à M. Ganivet. Il prit place à gauche, soutint la politique opportuniste des ministères Gambetta et J. Ferry, vota pour les crédits de l'expédition du Tonkin, et contre la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et échoua, comme candidat au Sénat, le 6 janvier 1885, avec 363 voix sur 865 votants. Porté aux élections législatives d'octobre 1885, sur la liste républicaine de la Charente, il obtint, sans être élu, 39,420 voix (88,972 votants).

MARSANNE (JEAN-LOUIS-CHARLES-FRANÇOIS), COMTE DE FONTJULIANNE, député en 1789, né à Montélimar (Drôme) en 1732, mort à Montélimar le 19 septembre 1815, officier d'infanterie, donna sa démission quelque temps avant la Révolution, pour s'occuper de l'exploitation de ses propriétés. Elu député aux Etats-Généraux par la noblesse du Dauphiné, le 5 janvier 1789, il se réunit aux communes, vota l'abolition des privilèges, et contribua à faire rendre à leurs anciens possesseurs (10 juillet 1790) les biens des protestants fugitifs encore aux mains de la Régie. Il avait été élu, le 7 août 1789, colonel de la garde nationale de Montélimar; il dut son salut à cette situation, quand, au mois d'octobre de la même année, il fut assailli et maltraité par le peuple. Devant la marche croissante du mouvement révolutionnaire, il émigra; mais les officiers de l'armée de Condé ne le jugèrent assez royaliste pour le recevoir parmi eux. Après un séjour à l'étranger, il rentra en France. Il était adjudant des transports de la République à Lyon, quand il demanda et obtint, le 11 brumaire au X, d'être rayé de la liste des émigrés.

MARSAY (GEORGES DE), député en 1789, né à Poitiers (Vienne) le 20 avril 1743, date de mort inconnue, entra dans les ordres. Il était curé de Neuil-sur-Dive (Vienne), quand le clergé du bailliage de Loudun l'élut député aux Etats-

Généraux (20 mars 1789). Favorable aux réformes, il vota pour la vérification des pouvoirs en commun, et parla, le 8 mai 1789, en faveur du délai pour la nomination des commissaires chargés de négocier avec le tiers, « ce qui nous surprit, dit Jallet dans son *Journal*: il paraît en bien des occasions faire sa cour aux évêques, bien qu'il se dise dans les principes des cures. » M. de Marsay s'en tint d'ailleurs à ce début, car l'*Almanach des députés* de 1790 dit de lui : « C'est un de ces députés qui sont à l'Assemblée incognito. » Il fit partie du comité des recherches (3 septembre 1789). Le *Moniteur* ne parle de lui que pour constater qu'il prêta le serment civique le 27 décembre 1790; son rôle politique n'a pas laissé d'autres traces.

MARTAINVILLE (ADRIEN-CHARLES DESHOMMETS, MARQUIS DE), député de 1824 à 1827, né à Rouen (Seine-Inférieure) le 5 mai 1783, mort à Sassetot-le-Mauconduit (Seine-Inférieure) le 17 octobre 1847, propriétaire à Rouen, fut membre de la commission des hospices de Rouen en 1813, membre du conseil général du département en 1816, et président de ce conseil de 1825 à 1830. Maire de Rouen depuis 1821, il fut élu, le 25 février 1824, député du 4^e arrondissement électoral de la Seine-Inférieure (Yvetot), par 280 voix (455 votants, 520 inscrits). Il ne se fit point remarquer à la Chambre et siégea parmi la majorité royaliste et ministérielle. Aux élections du 17 novembre 1827, il échoua dans le même arrondissement, avec 173 voix, contre 298 à l'élu, M. Bignon. M. de Martainville avait été créé marquis le 3 août 1816. Membre de l'Académie de Rouen depuis 1820, de la Société d'agriculture du département depuis 1821, et chevalier de la Légion d'honneur (même année).

MARTEL (POURÇAIN), membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Saint-Pourçain (Allier) le 25 avril 1748, mort à Paris le 25 avril 1836, était notaire à Saint-Pourçain à la Révolution. En 1790, il joignit à ces fonctions celles de juge de paix, et fut élu, le 5 septembre 1792, membre de la Convention pour le département de l'Allier, le 3^e sur 7, « à la pluralité des voix ». Il vota dans le procès du roi « pour la mort dans les vingt-quatre heures ». Il avait repoussé l'appel au peuple en disant : « Citoyens, je consulte la raison, la justice et l'humanité; je réponds que je ne crois pas devoir renvoyer au peuple la mission qu'il m'a donnée, parce que la désobéissance est attentatoire à la souveraineté du peuple; d'ailleurs j'ai pensé que l'appel au peuple n'était qu'une mesure pusillanime. Je dis non. » Après la session, il devint député de l'Allier au Conseil des Anciens, par 71 voix (161 votants). Il en sortit en 1798. Employé comme commissaire à la comptabilité intermédiaire, il conserva cet emploi jusqu'à la suppression de la commission, et fut nommé dans les contributions indirectes. Ayant voté l'Acte additionnel en 1815, il fut atteint par la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides, partit de Paris le 9 mai suivant, et se retira à Liège, où il vécut dans l'indigence, sa retraite d'employé des contributions indirectes ayant été supprimée. En 1820, son banquier Humann et M. Dalphonse, député, demandèrent qu'on lui rendit sa pension de 972 francs. Il rentra en France après la révolution de 1830, et mourut à Paris, « au jour et à l'heure, dit le *Journal des Dé-*

bats du 1^{er} mai 1836, où il accomplissait sa 88^e année. »

MARTEL (LOUIS-JOSEPH), représentant en 1849, député au Corps législatif de 1863 à 1870, représentant en 1871, ministre et membre du Sénat, né à Saint-Omer (Pas-de-Calais) le 13 septembre 1813, se fit recevoir avocat et docteur en droit, puis entra dans la magistrature. Il était juge au tribunal de Saint-Omer, lorsque, le 13 mai 1849, les électeurs du Pas-de-Calais l'envoyèrent siéger à l'Assemblée législative, le 10^e sur 15, par 77,516 voix (129,691 votants, 194,088 inscrits). Il donna sa démission de magistrat, prit place à droite, et vota avec la majorité hostile à la République : pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, pour la loi restrictive du suffrage universel, etc. Il ne soutint pas, dans les derniers temps de la législature, la politique particulière de l'Élysée, et, après avoir protesté contre le coup d'État, il rentra dans la vie privée, et reprit sa profession d'avocat à Saint-Omer. Pendant dix ans, M. Martel se tint à l'écart de la politique. Il y rentra en 1861, comme conseiller général du Pas-de-Calais, et, le 4 juin 1863, se présenta au Corps législatif dans la 5^e circonscription de ce département, avec le programme de l'opposition orléaniste : il fut élu député par 13,860 voix (25,955 votants, 32,888 inscrits), contre 12,045 à M. Le Sergeant de Monneuve, député sortant, candidat officiel. Il alla siéger à la Chambre dans le petit groupe du centre qui suivait la direction politique de Thiers, et prit une part assez active aux discussions ; on remarqua les discours dans lesquels il réclama la juridiction des tribunaux ordinaires pour la presse, l'abolition du timbre en faveur des journaux et brochures traitant de matières économiques et sociales, l'examen par la Chambre des budgets ordinaire et extraordinaire de la ville de Paris ; il fut un des fondateurs du groupe des 46, noyau du tiers-parti. Réélu, le 24 mai 1869, par 21,950 voix (22,084 votants, 29,775 inscrits) sans compétiteur, il acquit dans l'Assemblée une réelle influence, signa la célèbre demande d'interpellation des 116, et devint, à trois reprises, secrétaire du Corps législatif. Il sembla, après l'avènement au pouvoir de M. Emile Ollivier, s'être sensiblement rapproché du gouvernement et, lors de la discussion (2 juin 1870) de la pétition des princes d'Orléans demandant l'autorisation de rentrer en France, il déclara, au nom du centre gauche, qu'il ne voterait pas la loi d'exil si on la présentait, mais qu'il ne l'abrogerait pas non plus, si le gouvernement jugeait cette mesure dangereuse. Mais les événements qui marquèrent la fin du règne modifièrent son attitude ; avec Thiers, il se prononça contre la déclaration de guerre à la Prusse. Il se montra comme lui très réservé à l'égard du gouvernement de la Défense nationale, et ne rentra en scène que lors des élections à l'Assemblée nationale (8 février 1871), où le Pas-de-Calais l'envoya siéger, le 1^{er} sur 15, par 147,867 voix (149,532 votants, 206,432 inscrits). Élu comme conservateur sur une liste de protestation contre la politique et les décrets de la délégation de Bordeaux, M. Martel prit place au centre droit, et, jusqu'au mois de novembre 1872, vota constamment avec la majorité, pour les préliminaires de paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre le retour à Paris, contre la dissolution. Dès la première constitution du bureau, il avait été élu vice-président de l'Assemblée

nationale. Le chef du pouvoir exécutif l'avait nommé, d'autre part, vice-président du conseil supérieur de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, et, après la répression de la Commune, président de la commission des grâces. Très attaché à la personne et aux idées de Thiers, il se sépara de la majorité de l'Assemblée, dès que celle-ci manifesta l'intention de renverser le chef de l'État ; le 29 novembre 1872, il soutint le gouvernement dans la commission des Trente, dont il faisait partie. Après la démission de M. Grévy comme président de la Chambre, il fut porté candidat à la présidence par les gauches et par le ministère ; mais la coalition des droites le repoussa, et élit M. Buffet (5 avril 1873). Le mois suivant, Thiers voulut faire appel à M. Martel, alors éloigné de Paris, pour lui offrir un portefeuille ; mais, n'ayant pas reçu de réponse en temps utile, il dut s'adresser à un autre député. Lors de la reconstitution du bureau le 20 mai, M. Martel fut encore une fois le candidat du gouvernement à la présidence, mais il échoua de nouveau, et ce ne fut même qu'au troisième tour de scrutin qu'il fut réélu vice-président. Le 24 mai, il vota contre la chute de Thiers, puis il se montra l'adversaire du cabinet de Broglie. Après s'être prononcé contre le septennat, contre la loi des maires, pour les propositions Périer et Maleville, pour l'amendement Wallon, pour la Constitution de 1875, il repoussa la loi sur l'enseignement supérieur. Il était encore vice-président de la Chambre, lorsque les gauches le portèrent sur leur liste aux élections des sénateurs inamovibles : il fut élu par l'Assemblée nationale, le 8 décembre 1875, au 1^{er} tour de scrutin, le 2^e sur 75, par 344 voix (687 votants). A la première réunion de la Chambre haute, M. Martel fut élu vice-président. Il donna son appui au cabinet Dufaure ; puis il fut appelé lui-même, le 12 décembre 1876, à prendre, dans le ministère Jules Simon, le portefeuille de la Justice et des Cultes. Il se déclara contre les magistrats qui avaient appartenu aux commissions mixtes, adressa (mai 1877) une circulaire aux évêques pour appeler leur attention sur la permission donnée à des orateurs laïques de faire des conférences dans les églises, et partagea, le 16 mai 1877, la disgrâce et la chute de M. Jules Simon. M. Martel s'assit alors au centre gauche du Sénat, et vota, le 23 juin suivant, contre la dissolution de la Chambre des députés. Le 19 novembre, il se prononça contre l'ordre du jour Kerdrel hostile à l'attitude de la majorité du Palais-Bourbon, et ne cessa jusqu'en 1879 d'opiner avec la minorité républicaine. Le renouvellement partiel du 5 janvier 1879 ayant donné la majorité aux gauches, M. Martel remplaça au fauteuil le président du Sénat, M. d'Audiffret-Pasquier. En cette qualité, il présida le Congrès le 30 janvier suivant, lors de l'élection présidentielle de M. Grévy, et le 18 juin, lors du retour des Chambres à Paris. Mais au bout de quelques mois, l'état de sa santé, assez gravement atteint, le força d'abandonner la direction des débats et de se retirer dans le Midi ; sa démission de président, d'abord unanimement refusée par le Sénat, fut acceptée sur son insistance, le 25 mai 1880 ; il eut alors pour successeur M. Léon Say. Longtemps éloigné du Luxembourg par la maladie, M. Martel s'est prononcé, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger.

MARTELL (THEODORE-AUGUSTE), député de 1828 à 1837, de 1838 à 1842, pair de France, né à Cognac (Charente) le 22 janvier 1784, mort à Paris le 9 juin 1860, « fils de Frédéric-Gabriel Martell et de Marie-Anne-Marthe Broussard de Pommarais, de Cognac », négociant en vins et eaux-de-vie, l'un des fondateurs de la maison Martell et Cie, propriétaire dans le Bordelais, riche, et d'opinions libérales, fut élu député du 4^e collège de la Gironde (Libourne), le 28 avril 1828, en remplacement de M. Beaupoil de Saint-Aulaire, qui avait opté pour Verdun, par 165 voix (272 votants, 323 inscrits); il siégea dans l'opposition, vota l'adresse des 221 et fut réélu, dans le même collège, le 23 juin 1830, par 194 voix (311 votants), contre 113 voix à M. d'Haussez. Il contribua à l'établissement du gouvernement de Louis-Philippe, et vit renouveler son mandat dans le même collège, le 5 juillet 1831, par 355 voix (413 votants, 614 inscrits), contre 13 voix à M. Jay, et 19 à M. Evariste Dumoulin, et, le 21 juin 1834, par 305 voix (417 votants, 613 inscrits), contre 70 voix à M. Janvier et 33 à M. Ducos. Il siégea dans la majorité ministérielle. Aux élections du 4 novembre 1837, les électeurs lui préférèrent M. Thiers. Mais celui-ci ayant été également nommé à Aix, opta pour ce dernier collège, et M. Martell le remplaça à Libourne, le 14 février 1838, élu par 372 voix (582 votants). Il fut encore réélu, le 2 mars 1839, par 396 voix (622 votants), continua de figurer dans la majorité dévouée au pouvoir, approuva l'adresse de 1839, soutint le ministère Molé, et vota pour la dotation du duc de Nemours, pour les fortifications de Paris, pour le recensement, contre les incompatibilités, contre l'adjonction des capacités. Les élections du 9 juillet 1842 ne lui furent pas favorables : il échoua avec 335 voix contre 415 à l'élu, M. Feuillade-Chauvin; mais le gouvernement le dédommagea de cet échec en le nommant pair de France, le 13 avril 1845. Les événements de 1848 le rendirent à la vie privée.

MARTELL (JEAN-GABRIEL), député de 1846 à 1848, né à Cognac (Charente) le 13 juillet 1789, mort à Cognac le 15 février 1887, frère du précédent, négociant en eaux-de-vie et maire de la ville, se présenta pour la première fois à la députation, le 9 juillet 1842, dans le 3^e collège électoral de la Charente (Cognac), et y obtint 243 voix contre 273 à M. Lemercier élu. Il fut plus heureux le 1^{er} août 1846, dans la même circonscription, et fut élu par 393 voix (639 votants, 737 inscrits), contre 303 à M. Lemercier. Conservateur, il soutint jusqu'à la révolution de février le ministère Guizot. Depuis, il cessa de s'occuper de politique.

MARTELL (CONSTANTIN-JEAN-EDOUARD), représentant en 1871, né à Cognac (Charente) le 17 février 1834, fils du précédent, négociant en eaux-de-vie à Cognac, riche propriétaire et grand viticulteur, fut élu représentant de la Charente à l'Assemblée nationale, le 8 février 1871, le 1^{er} sur 7, par 55,807 voix (70,607 votants, 114,376 inscrits). Il prit place au centre droit, se déclara républicain conservateur, se fit inscrire à la réunion Feray, et vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la pétition des évêques, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre le service militaire de trois ans, pour la démission de Thiers, pour le septennat, pour le ministère de Broglie, pour les lois constitutionnelles. Il avait été élu, le 8 octobre

1871, conseiller général du canton de Cognac. Aux élections du 20 février 1876, il échoua au second tour, le 5 mars, comme candidat constitutionnel, dans l'arrondissement de Cognac, avec 1,278 voix contre 8,318 à M. Cunéo d'Ornano, bonapartiste.

MARTENOT (CHARLES-AUGUSTE), représentant en 1871, sénateur de 1876 à 1885, né à Ancy-le-Franc (Yonne, le 11 décembre 1827, fut reçu ingénieur civil des mines en 1851, et fut attaché, en qualité d'ingénieur, à la compagnie des forges de Châtillon et Commentry. Il devint, en 1865, directeur de la section du Châtillonnais, où déjà il avait eu à lutter contre la crise qui menaçait les établissements métallurgiques de la Bourgogne à la suite de la nouvelle législation commerciale inaugurée en 1860. En 1863, il échoua au Corps législatif comme candidat bonapartiste non officiel, car il avait été combattu par M. de Persigny. A la mort de son père, en 1870, il retourna à Commentry, dont il devint maire après le 4 septembre, et où il sut maintenir l'ordre malgré l'excitation des esprits. Elu représentant de l'Allier à l'Assemblée nationale, le 8 février 1871, le 1^{er} sur 7, par 51,381 voix (76,640 votants, 106,359 inscrits), il se fit inscrire dans le groupe de l'Appel au peuple, et vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la pétition des évêques, contre le service militaire de trois ans, pour la démission de Thiers, pour le septennat, contre les lois constitutionnelles. Il avait été nommé conseiller général du canton de Commentry le 8 octobre 1871. Le 30 janvier 1876, il fut élu sénateur de l'Allier par 208 voix (335 votants); il siégea de nouveau parmi les membres de l'Appel au peuple, et vota la dissolution de la Chambre demandée, le 23 juin 1877, par le ministère de Broglie. Il échoua au renouvellement triennal du Sénat, le 6 janvier 1885, avec 286 voix (335 votants). Sa fille a épousé le petit-fils du baron Evain, pair de France sous Louis-Philippe.

MARTENOT (AUGUSTE), député de 1876 à 1877, né à Saint-Seine-sur-Vingeanne (Côte-d'Or) le 26 septembre 1817, frère du précédent et son associé, ingénieur civil, administra les forges de Châtillon et Commentry, et fonda une importante usine métallurgique à Ancy-le-Franc, dont il fut maire pendant la guerre, et dont il devint ensuite conseiller général. L'énergie et le patriotisme dont il fit preuve pendant l'invasion attirèrent sur lui l'attention de ses concitoyens, qui l'éluèrent, le 20 février 1876, député de l'arrondissement d'Auxerre, par 5,866 voix (11,394 votants, 12,846 inscrits), contre 5,432 à M. Rathier, républicain. M. Martenot siégea à droite; soutint la politique du 16 mai, et fut l'un des 158 députés qui votèrent l'ordre du jour de confiance demandé par le ministère de Broglie. Il échoua dans le même arrondissement, le 14 octobre 1877, après la dissolution de la Chambre, avec 5,477 voix contre 6,527 à l'élu, M. Rathier. Porté, en 1885, sur la liste de l'Union conservatrice de l'Yonne, il échoua encore, le 4 octobre, avec 31,098 voix sur 86,690 votants.

MARTHA-BECKER (FELIX-VICTOR), COMTE DE MONS, député de 1846 à 1848, né à Strasbourg (Bas-Rhin) le 13 juillet 1808, mort à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) le 14 octobre 1885, neveu du général Becker, dont il fut autorisé à porter le nom, entra à l'Ecole polytechnique,

en sortit parmi les premiers, dans les mines, et coopéra à la carte géologique de France sous la direction de Dufrenoy et d'Elie de Beaumont. Il donna peu de temps après sa démission d'ingénieur des mines, et se retira en Auvergne, où il devint, en 1840, conseiller général du canton d'Aigueperse, en remplacement de son oncle, le général Becker; il fut secrétaire de ce conseil à plusieurs reprises. Elu, le 1^{er} août 1846, député du 2^e collège du Puy-de-Dôme (Clermont-Ferrand), par 219 voix (414 votants, 476 inscrits), contre 195 à M. Bertrand, il prit place parmi les conservateurs, et se mêla aux discussions relatives aux caisses d'épargne et aux monts-de-piété. Il venait d'être rapporteur des crédits supplémentaires, quand les événements de février 1848 le rendirent à la vie privée. Rallié à la politique du prince-président, il rentra, en 1852, au conseil général du Puy-de-Dôme, en redevint secrétaire et fut membre de presque toutes les commissions administratives. Officier de la Légion d'honneur, vice-président de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont, M. Martha-Becker a publié : *Relation sur la mission du général Becker auprès de Napoléon depuis la seconde abdication jusqu'au passage à bord du Bellerophon* (1841); *Le général Desaix*, étude historique (1852).

MARTIGNAC (JEAN-BAPTISTE-SYLVÈRE GAYE, VICOMTE DE), député de 1821 à 1832, et ministre, né à Bordeaux (Gironde) le 20 juin 1778, mort à Paris le 3 avril 1832, était fils d'un ancien lieutenant au régiment de Flandre qui devint avocat à Bordeaux, bâtonnier de l'ordre, membre de la jurade, conseiller général, et, en 1816, conseiller à la cour royale. Destiné au barreau, Jean-Baptiste-Sylvère préféra une vie moins sédentaire : en 1792, il était secrétaire de Sieyès ambassadeur de la République française à Berlin. Quelques années plus tard, il entra dans l'armée, et écrivait en même temps des vaudevilles pour les théâtres de Paris. De retour à Bordeaux au début du Consulat, il se fit recevoir avocat, et, suppléant aux fortes études qui lui manquaient par une extrême vivacité d'esprit et par une diction incomparable, acquit rapidement une brillante réputation. En 1814, il accueillit sans enthousiasme le retour des Bourbons; en avril 1815, il fut chargé des négociations de la reddition de Bordeaux au général Clausel qui venait au nom de l'empereur, et protégea le départ de la duchesse d'Angoulême. Dévoué désormais à la famille royale, il fut nommé, en 1818, avocat général à Bordeaux et chevalier de la Légion d'honneur, et passa procureur général à Limoges l'année suivante; dans ces postes difficiles, sa réputation ne fit que grandir. Le 1^{er} octobre 1821, le 2^e arrondissement électoral du Lot-et-Garonne (Marmande) l'élu député par 216 voix sur 301 votants et 544 inscrits, contre 84 voix à l'amiral de Lacrosse. Il prit place dans la majorité de M. de Villèle, en devint un des orateurs écoutés, et fut rapporteur du projet de loi sur la presse qu'il fit adopter. Il entra au conseil d'Etat en juin 1822, fut nommé vice-président de la Chambre en 1823, et contribua pour la plus grande part au vote des crédits pour la guerre d'Espagne. Attaché au duc d'Angoulême dans cette expédition en qualité de commissaire civil du roi, il montra un esprit de justice et de modération qui lui valut le grand-croix de l'ordre de Charles III, et une tabatière ornée du portrait de Ferdinand

VII encadré de diamants, ce qui lui faisait dire : « Avouez qu'on a bien tort de dire que le roi d'Espagne est mal entouré. » Au retour, Louis XVIII le nomma ministre d'Etat, puis directeur général de l'enregistrement et des domaines, et le créa vicomte (1824). Réélu, aux élections du 25 février de la même année, député de Marmande, par 257 voix (345 votants, 473 inscrits) contre 56 voix à M. Suriray et 30 à M. Drouillet de Sigalas, il prit à la Chambre un rôle plus actif, appuya l'admission de Benjamin Constant, la loi sur le milliard des émigrés, mais se montra très réservé sur la loi du sacrilège et sur la loi contre la liberté de la presse. Lorsque les élections du 17 novembre 1827, qui le renvoyèrent à la Chambre par 190 voix (248 votants, 380 inscrits) contre 52 à M. Delong, eurent amené la retraite du ministre Villèle, il se trouva désigné au choix du roi tant par son attitude à la Chambre que par la recommandation même du ministre tombé, pour entrer dans la nouvelle combinaison ministérielle, où il prit le portefeuille de l'Intérieur (4 janvier 1828), et où son talent oratoire le mit bientôt au premier rang. « J'ai entendu un jour Dupont de l' Eure, a dit M. Guizot, lui crier doucement de sa place, en l'écoutant : Tais-toi, sirène ». Il n'en fallait pas moins pour se maintenir dans la situation délicate que lui faisait la défaveur à peine dissimulée du roi, hostile à son libéralisme, et la suspicion réciproque que lui témoignaient à l'envi la gauche et la droite de la Chambre. Il supprima le cabinet noir, remplaça à la préfecture de police M. Delaveau par M. de Belleyne, abolit la censure et l'autorisation préalable, abaissa le chiffre du cautionnement, et put faire signer au roi les ordonnances du 16 juin 1828, qui enlevaient le droit d'enseigner aux congrégations non autorisées; mais les libéraux ne lui pardonnèrent pas l'échec de leur demande de mise en accusation du ministre Villèle, et la droite, irritée des quelques mesures libérales qu'il avait fait aboutir, ne chercha plus que l'occasion de le renverser. La présentation du projet de loi destinée à rendre électifs les conseils généraux et d'arrondissement fournit le prétexte attendu : repoussé par la gauche qui ne le trouvait pas assez démocratique, et par la droite qui voulait élever le cens d'éligibilité, le projet dut être retiré par le ministre, qui remit au roi sa démission (31 juillet). Huit jours après, le ministère Polignac était constitué, et M. de Martignac recevait, avec le grand-croix de la Légion d'honneur, une pension de 12,000 francs. Il reprit sa place à la Chambre, et vota l'adresse des 221. Réélu, le 23 juin 1830, député de Marmande, par 287 voix (308 votants, 390 inscrits), il ne prit aucune part à l'établissement du gouvernement de juillet, prêta serment au nouveau roi et siégea à droite. Lors du procès des ministres de Charles X, M. de Polignac le choisit pour défenseur devant la cour des pairs, et M. de Martignac mit au service de son ancien adversaire politique ce qui lui restait de forces et son immense talent. A la Chambre, il protesta contre l'exil de la branche aînée, et fut réélu, le 1^{er} octobre 1831, par 285 voix (530 votants, 740 inscrits), contre 219 à M. A. Suriray. Il eut encore l'occasion (13 novembre) de défendre Charles X qu'on accusait de cruauté; il mourut six mois après, laissant la réputation d'un homme politique plein de droiture, plus dilettante qu'ambitieux, sans vues profondes ni suivies, mais d'un orateur incomparable. « Pendant que son regard animé, a écrit

Cormenin, parcourait l'assemblée, il modulait sur tous les tons sa voix de sirène, et son éloquence avait la douceur et l'harmonie d'une lyre. » Une statue de bronze a été élevée à sa mémoire à Miramont en 1845. En 1858, Napoléon III accorda à sa veuve une pension de 6,000 francs « pour services rendus à l'Etat par son mari ». On a de M. de Martignac : *Esopé et Xantus*, comédie-vaudeville (1801); *Essai historique sur la révolution d'Espagne et l'intervention de 1823* (1832); *Bordeaux en mars 1815* (1830), etc.

MARTILLIÈRE (DE LA). — Voy. FABRE.

MARTIMPREY (EDMOND-CHARLES, COMTE DE), sénateur du second Empire, né à Meaux (Seine-et-Marne) le 16 juin 1808, mort à Paris le 24 février 1883, entra à l'École militaire de Saint-Cyr. Capitaine d'état-major en 1835, il fit campagne en Afrique, parvint au grade de lieutenant-colonel, combattit dans les rues de Paris l'insurrection de juin 1848, et y gagna le grade de colonel (10 juillet). Favorable à la politique du prince-président, il fut promu général de brigade en 1852, général de division en 1855, remplit, pendant la guerre de Crimée, les fonctions de chef d'état-major de l'armée, et fut placé ensuite à la tête de la division d'Oran. Chef d'état-major général de l'armée d'Italie en 1859, il se vit encore appelé, par la faveur du chef de l'Etat, au commandement supérieur des troupes de terre et de mer en Algérie, puis fut nommé sous-gouverneur de la colonie; il remplit par intérim, à la mort du maréchal Pélissier, les fonctions de gouverneur. Il fit plusieurs campagnes en Algérie et contribua pour une grande part à la répression très vigoureuse (1864) des mouvements insurrectionnels des Arabes. Le 1^{er} septembre 1864, un décret impérial l'appela au Sénat. Gouverneur des Invalides le 27 avril 1870, il fut membre (1871) du conseil d'enquête sur les capitulations de Strasbourg et de Metz. Grand-croix de la Légion d'honneur (30 décembre 1863), il est mort à Paris, en 1883, gouverneur des Invalides. Conformément au décret du 29 juin 1863, portant règlement sur l'institution et l'organisation de l'hôtel des Invalides, les obsèques du général eurent lieu en l'église Saint-Louis des Invalides, aux frais du ministère de la Guerre.

MARTIMPREY (EDMOND - LOUIS - MARIE, COMTE DE), député de 1885 à 1889, né à Paris le 2 septembre 1849, fils du précédent et gendre de M. Jules Brabant représentant du Nord en 1871, se destina à la carrière des armes. Sorti de l'École de Saint-Cyr en 1870, il fut envoyé dans un régiment de cavalerie de l'armée de Metz, prit part aux combats de Gravelotte et de Saint-Privat, fut fait lieutenant sur le champ de bataille, et, prisonnier en Allemagne en vertu de la capitulation, revint en France après six mois de captivité. Après avoir été capitaine d'état-major du général de la Hayrie à Reims, il rentra dans la vie civile, et, en 1876, s'associa avec son beau-père dans la direction d'un grand établissement de blanchisserie à Cambrai. Porté, aux élections générales du 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice du département du Nord, il fut élu député, le 10^e sur 20, par 161,840 voix sur 292,696 votants et 348,224 inscrits. Il prit place à droite, combattit la politique scolaire et coloniale des ministères républicains, vota contre l'expulsion des princes, pour la surtaxe des

céréales et des bestiaux, parla (juin 1887) contre la loi militaire, demanda (mars 1889) des explications au gouvernement sur les accidents des torpilleurs 102 et 110, et se prononça, dans la dernière session, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligne des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger. Chevalier de la Légion d'honneur.

MARTIN (JEAN-JACQUES), député en 1789, né à Béziers (Hérault) le 16 septembre 1740, mort à Béziers le 16 octobre 1824, curé de la paroisse de Saint-Aphrodise de Montpellier, fut élu, le 27 mars 1789, député du clergé de la sénéchaussée de Béziers aux Etats-Généraux, par 186 voix (310 votants). Il vota la vérification en commun des pouvoirs, accompagna le roi à Paris le 6 octobre 1789, fit partie du comité des rapports (18 novembre), et n'eut qu'un rôle parlementaire effacé.

MARTIN (FRANÇOIS, BARON), député en 1789, né à Dampierre-sur-Salon (Haute-Saône) le 26 septembre 1729, mort à Gray (Haute-Saône) le 29 mai 1814, avocat, fut élu, le 13 avril 1789, député suppléant du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage de Besançon. Admis à siéger comme titulaire, le 29 juillet, en remplacement de Blanc (Denis-Ferréol) décédé, il prit place dans la majorité réformatrice. Le gouvernement consulaire le nomma maire de Gray (9 germinal an VIII); il exerça cette fonction jusqu'en 1805 époque à laquelle son fils (*V. plus bas*) lui succéda. François Martin fut créé baron de l'Empire le 16 décembre 1810.

MARTIN (ETIENNE) dit MARTIN-LE-JUSTE, député en 1791, dates de naissance et de mort inconnues, négociant et maire de Marseille, fut élu, le 30 août 1791, député des Bouches-du-Rhône à l'Assemblée législative, le 1^{er} sur 10, par 574 voix (591 votants). Il fit partie des monarchistes constitutionnels et prit quelquefois la parole; le 28 octobre 1791, il fit lecture d'un extrait d'une lettre de Marseille, d'où il résultait que cette ville était alors livrée « à la fureur des soldats et des officiers du régiment d'Ernest », à la suite d'une querelle survenue entre deux maîtres d'armes, l'un soldat suisse, l'autre garde national. Etienne Martin obtint alors un vote d'éloges pour la municipalité de Marseille. La municipalité suivante ayant, en juillet 1792, fait parvenir à l'Assemblée une adresse où plusieurs parties de la Constitution monarchique étaient vivement attaquées, Martin parut à la tribune et, au milieu des murmures des tribunes, dit que l'adresse « était audacieusement criminelle », et qu'elle suffirait « pour déshonorer à jamais la commune de Marseille ». Il ne tarda pas d'ailleurs à quitter l'Assemblée, et envoya sa démission de député le 2 août suivant.

MARTIN (GABRIEL), député en 1791, né à une date inconnue, mort le 1^{er} juin 1792, était juge au tribunal de Cognac, lorsqu'il fut élu, le 4 septembre 1791, député de la Charente à l'Assemblée législative, le 5^e sur 9, par 273 voix (330 votants); il prit peu de part aux travaux parlementaires, étant mort le 1^{er} juin 1792.

MARTIN (PIERRE), député en 1791, né en 1751.

mort à une date inconnue, homme de loi à Loches avant la Révolution, devint administrateur d'Indre-et-Loire, tout en restant « domicilié à Loches », et fut élu, le 30 août 1791, député de ce département à l'Assemblée législative, le 4 sur 8, par 192 voix (351 votants). Il vota avec la majorité sans jouer aucun rôle en vue.

MARTIN (ROGER), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif, né à Estadens (Haute-Garonne) en 1741, mort à Toulouse (Haute-Garonne) le 18 mai 1811, destiné par sa famille à l'état ecclésiastique, reçut les ordres mineurs, puis abandonna la prêtrise pour devenir professeur de physique. Partisan des idées de la Révolution, il exerçait des fonctions municipales, quand il fut élu député de la Haute-Garonne au Conseil des Cinq-Cents, le 25 vendémiaire an IV, par 187 voix (363 votants). Il s'y prononça contre le parti de Clichy, soutint la politique du Directoire, approuva le 18 fructidor, fit plusieurs rapports sur les contributions, et parla contre la liberté de la presse qui n'était utile qu'aux ennemis du gouvernement. Deux fois secrétaire des Cinq-Cents, rallié au 18 brumaire, il fut élu, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, député de la Haute-Garonne au Corps législatif, où il siégea jusqu'à sa mort.

MARTIN (JOSEPH), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Saint-Béat (Haute-Garonne) le 6 janvier 1753, mort à Toulouse (Haute-Garonne) en 1815, était négociant à Toulouse au moment de la Révolution. Elu capitaine au 3^e bataillon de la Haute-Garonne le 12 janvier 1790, il fut envoyé à l'armée des Pyrénées-Orientales où, le 30 frimaire an II, les représentants du peuple en mission le nommèrent provisoirement général de brigade. Officiellement confirmé dans ce grade par le comité de salut public le 25 prairial an III, il fut élu député de la Haute-Garonne au Conseil des Cinq-Cents, le 25 germinal an V, par 213 voix (254 votants). Il n'y parla que deux fois : pour présenter un projet sur les moyens de pourvoir aux besoins de la maison nationale des Invalides, et pour faire prendre une résolution sur la retenue de 2 centimes par franc à exécuter sur les dépenses de la guerre. Après le 18 brumaire, il fut nommé préfet des Pyrénées-Orientales le 13 nivôse an IX, et membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII.

MARTIN (ALEXANDRE-FRANÇOIS-JOSEPH, BARON), dit MARTIN DE GRAY, député en 1807 et de 1816 à 1822, né à Besançon (Doubs) le 25 avril 1773, mort à Gray (Haute-Saône) le 8 février 1864, « fils du sieur François Martin, avocat au parlement, et de madame Anne-Josèphe Pérellet de Montrutier », étudia le droit, se fixa comme avocat à Gray, et ne tarda pas à acquérir une certaine influence. Maire de la ville en 1805, il fut porté comme candidat au Corps législatif par le collège électoral de la Haute-Saône, et nommé par le Sénat conservateur député de ce département, le 18 février 1807. Il conserva dans cette assemblée une réelle indépendance et ne cessa de réclamer pour elle plus d'initiative et de liberté. En 1815, il fut renommé maire de Gray et sut en imposer aux alliés par sa fermeté. Après la dissolution de la Chambre introuvable, il fut élu député du collège de département de la Haute-Saône, le 4 octobre 1816, par 95 voix (183 votants, 252 inscrits). Il siégea dans la minorité libérale, soutint la loi électorale et la loi sur le recrutement, et demanda la suppression des cours prévôtales et des lois

restrictives de la liberté individuelle. Réélu, le 20 octobre 1818, par 307 voix (425 votants, 57 inscrits), il fit de l'opposition au ministre Decazes, et l'accusait sous le second ministre du duc de Richelieu. Bien que malade et menacé de perdre la vue, il monta plusieurs fois à la tribune pour défendre la liberté individuelle et la liberté de la presse et pour combattre la loi du double vote. Il reprocha au gouvernement des Bourbons de ressusciter le despotisme de Bonaparte et de tromper la nation en faussant la Charte. Découragé et presque aveugle, il ne se représenta pas aux élections suivantes et vécut dès lors dans la plus profonde retraite.

MARTIN (JACQUES), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Couches (Saône-et-Loire) en 1761, mort à une date inconnue, exerçait la médecine à Couches et était maire de cette ville, lorsqu'il fut élu, le 13 mai 1815, représentant de l'arrondissement d'Autun à la Chambre des Cent-Jours, par 37 voix (64 votants), contre 25 à M. Brochet, inspecteur forestier à Autun. Il rentra dans la vie privée après cette courte législature.

MARTIN (LOUIS-NICOLAS), député de 1828 à 1831, né à Rouen (Seine-Inférieure) le 17 avril 1782, mort à Rouen le 20 mars 1831, fabricant de rouenneries dans cette ville, fut élu, le 26 avril 1828, député du 1^{er} arrondissement électoral de la Seine-Inférieure (Rouen), en remplacement de M. Bignon, qui avait opté pour Yvetot, par 770 voix (998 votants, 1 227 inscrits). Il prit place dans l'opposition libérale, vota l'adresse des 221, et combattit le ministère Polignac. Réélu, le 12 juillet 1830, par 994 voix (1 218 votants, 1 317 inscrits), contre 209 à M. de Martainville, M. Martin coopéra à l'établissement de la monarchie de juillet, et mourut quelques mois après.

MARTIN (NICOLAS-FERDINAND-MARIE-LOUIS-JOSEPH), dit MARTIN DU NORD, député de 1830 à 1847 et ministre, né à Douai (Nord) le 29 juillet 1790, mort au château de Lormois (Nord) le 12 mars 1847, étudia le droit à Paris, se fit recevoir docteur, et débuta avec succès au barreau de Douai. Il se prononça d'abord, avec un empressement qui lui fut plus tard vivement reproché par ses adversaires, en faveur du gouvernement de la Restauration; mais il se rallia, dès le lendemain des journées de juillet, à la monarchie de Louis-Philippe. « Jeune, écrivait l'auteur de la *Galerie des Pritchardistes* (1846), il suçait le lait de la Muse, et la Muse lui inspira la chanson. Le vieux temps était revenu, il chanta comme les chevaliers, *son Dieu, son roi, sa dame*; il excella dans la poésie des fêtes royales et des transparents :

Accepte, ô légitimité,
L'envoi de ma fidélité!

Sa fidélité avait les ardeurs de l'amour et la religion des reliques. Louis XVIII passait à Cambrai et daigna laisser tomber de son nez auguste quelques grains de tabac que M. Martin (du Nord) recueillit précieusement dans un chaton tout parfumé de royalisme. Quinze ans n'attédièrent pas la foi qu'il portait à ce scapulaire, et, à la première nouvelle de l'insurrection parisienne, l'avocat Martin, transporté, hors de lui, se précipite au palais de justice: il assemble ses co-robins: « Messieurs, le populaire s'est soulevé... Charles X ne rendra pas son épée. Nous sommes enfants du drapeau sans tache. » La harangue fut superbe; mais il fallait lui donner un corps. L'orateur prend